

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moulins, le 04/05/2022

Dépôt des candidatures à la fonction de commissaire enquêteur : 31 août 2022 au plus tard

Vous avez le souci de l'intérêt général, une capacité d'analyse, de synthèse et des aptitudes rédactionnelles.

Devenez pour 4 ans un collaborateur occasionnel du service public en participant à l'organisation d'enquêtes publiques portant sur des projets ou plans ayant un impact sur l'environnement (installations classées, carrières, eau et milieux aquatiques, etc.) ou sur des demandes d'expropriation pour cause d'utilité publique, de modification de documents d'urbanisme, liées à des problèmes de voirie, etc..

Vous serez amené à renseigner le public, recueillir ses observations et transmettre un rapport d'enquête et des conclusions motivées à l'autorité publique décisionnelle.

Des informations complémentaires sur ces missions et sur les modalités de candidature sont disponibles sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr , onglet « publications », rubriques « enquêtes et consultations publiques », « autour des enquêtes publiques », « devenir commissaire enquêteur » et peuvent également être obtenues en appelant la préfecture de l'Allier au 04.70.48.33.85.

Pour une inscription sur la liste départementale 2023, les dossiers de candidature doivent être adressés à la Préfète de l'Allier avant le 1^{er} septembre 2022, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Préfecture de l'Allier
Mission interministérielle de coordination
Ville et enquêtes publiques
2 rue Michel de l'Hospital - CS 31649
03016 MOULINS Cedex

Contact presse Bureau de la communication interministérielle

Tél : 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36
Mél : pref-communication@allier.gouv.fr
www.allier.gouv.fr
@Prefet03

2 rue Michel de l'Hospital
03000 MOULINS